



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et
des Personnes Détenues, « APRODH »*

RAPPORT DE MAI 2024

SIGLES ET ABREVIATIONS

APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues
B	: Blessé
BRARUDI	: Brasserie du Rwanda-Urundi devenue Brasserie et Limonaderie du Burundi
CDS	: Centre de Santé
CMCK	: Centre Médico-Churgical de Kinindo
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflit avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COOPEC	: Coopérative d'Épargne et de Crédit
DPE	: Direction Provinciale de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FARDC	: Forces Armées de la République Démocratique du Congo
FE	: Femme
FI	: Fille
FBU	: Franc Burundais
G	: Garçon
H	: Homme
IT	: Immatriculation Temporaire
MSD	: Mouvement pour la Solidarité et le Développement
NI	: Non Identifié
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
T	: Tué
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

• INTRODUCTION

Le présent rapport met en évidence les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de mai 2024 mais sans être exhaustif car certains cas de violation des droits humains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à la vigilance des observateurs des droits humains.

Ce rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans le pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population sont :

- Des abus commis par des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD qui tuent des personnes paisibles et sans défense, volent des biens et font des menaces et intimidations à l'endroit des personnes qui ne sont pas membres du parti CNDD-FDD ;
- Des arrestations arbitraires et menaces de mort à l'endroit des militants du parti CNL dans plusieurs localités du pays ;
- Des pertes matérielles causées par des pluies torrentielles en commune Rugombo dans la province de Cibitoke;
- Des personnes tuées et d'autres blessées en communes Mukaza et Ntakangwa en Mairie de Bujumbura lors des attentats à la grenade ;
- Des personnes mortes dans plusieurs localités du pays suite à la consommation excessive de la boisson Sapor qui a une teneur alcoolique élevée ;
- Une fouille-perquisition en commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura ;
- Deux orpailleurs morts et huit autres blessés dans des glissements de terrains en commune Bukinanyana dans la province de Cibitoke ;
- Un corps sans vie d'un enfant albinos déterré en commune Giharo dans la province de Rutana pour des fins obscurantistes.

Le domaine politique a surtout été caractérisé par l'intimidation de la population de la commune Gisagara en province Cankuzo par des jeunes Imbonerakure.

Dans le domaine judiciaire, le rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires suivis des détentions illégales, des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi des cas de jugement de flagrance.

Dans le domaine social, la carence du carburant constitue une menace de l'économie du pays depuis plusieurs mois. A cela s'ajoute la hausse des prix des produits de la BRARUDI qui ajoute le drame au drame. Cette hausse des prix a été annoncée dernièrement. La population croyait que la carence de ces produits serait désormais résolue mais en vain.

En second lieu, ce rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et met en évidence personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs. Le rapport met en évidence des personnes tuées dont les victimes restent dominées par des cadavres retrouvés ici et là mais sans identification des auteurs.

Troisièmement, les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier identifiés au cours du mois concerné par le présent rapport sont mis en exergue.

Quatrièmement, le rapport évoque les cas de torture, de traitements cruels, inhumains et dégradants qui ont été identifiés au cours du mois concerné par ledit rapport.

Cinquièmement, le présent rapport présente la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de mai 2024 avec une analyse critique des conditions de détention des prisonniers dans des prisons caractérisées par une surpopulation et une promiscuité sans commune mesure.

Le rapport se termine par une conclusion assortie de quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire susmentionnés sont détaillés comme suit :

1- Des pertes matérielles causées par des pluies torrentielles en commune Rugombo dans la province de Cibitoke

Dans la nuit du 4 au 5 mai 2024, sur la sous-colline Ruhwa II, colline Rukana I, commune Rugombo de la province de Cibitoke, des pluies torrentielles ont causé des inondations qui ont provoqué des glissements de terrains, causant des dégâts énormes et des pertes immenses. En effet, plusieurs hectares de plantations de maïs, de manioc, de haricots, de colocases et des bananeraies ont été endommagées. A l'instar des victimes d'autres localités du pays récemment touchées par des catastrophes naturelles, les habitants de cette localité n'ont cessé de demander qu'une assistance leur soit accordée. Rénovat Nsengiyumva, chef de colline de Rukana I a également plaidé auprès des services publics afin de leur accorder une aide d'urgence.

2- Trois personnes tuées et d'autres blessées en commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura dans un attentat à la grenade.

En date du 5 mai 2024 vers 20 heures, à la 6^{ème} avenue, au quartier Gikizi, zone Kamenge, commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura, trois (3) personnes ont été tuées dans une explosion de grenades lancées dans un bistrot appelé « Bar du peuple chez Adidja ». Selon des sources sur place, des personnes non identifiées ont lancé des grenades dans des bars situés devant l'église catholique communément appelée « Chez Buyengero » et huit (8) personnes ont été blessées. Elles ont été évacuées vers l'hôpital militaire de Kamenge pour bénéficier des soins médicaux. Selon les mêmes sources, trois des huit personnes blessées ont succombé suite à leurs blessures. Après l'attentat, les malfaiteurs ont directement fui dans un véhicule de marque Toyota Hilux à vitres teintées. Les dégâts matériels enregistrés sont notamment des chaises en plastiques cassées, des bouteilles et des verres brisés. De plus, deux (2) autres grenades et un cocktail molotov ont été retrouvés dans un bistrot appelé « La tranquillité » de la même localité de Kamenge.

3- Une personne morte en commune Rugombo de la province de Cibitoke suite à la consommation de la boisson Sapor

Dans la matinée du 7 mai 2024, sur la 6^{ème} transversale, colline Kagazi, commune Rugombo en province de Cibitoke, Fiston Munezero âgé de 28 ans, est mort suite à la consommation excessive de la boisson appelée « Sapor ». Selon des sources sur place, ce jeune homme avait passé toute la journée du 6 mai 2024 à boire cette boisson qui a un volume alcoolique de 16% et il la mélangeait avec d'autres boissons

locales très alcoolisées. Il est rentré dans un état d'ébriété et il a été retrouvé mort dans sa chambre à coucher.

4- Fouille perquisition en commune Ntahangwa, en Mairie Bujumbura

Dans la matinée du 10 mai 2024, sur la 6^{ème} et 7^{ème} avenue, zone Cibitoke, commune Ntahangwa, en Mairie de Bujumbura, une fouille perquisition a été faite par la police. Selon des sources sur place, cette fouille visait des personnes de sexe masculin âgées de 16 ans et plus. Selon les mêmes sources, ces policiers ont obligé des hommes d'aller s'asseoir au terrain de basketball se trouvant tout près de la zone Cibitoke, sous le soleil accablant. Ils ont été relaxés après 2 heures de temps.

5- Six (6) personnes tuées et d'autres blessées dans des attaques à la grenade en commune Mukaza, en Mairie de Bujumbura

En date du 10 mai 2024 vers 19 heures, au parking des bus de transport en commun de Gasenyi situé près de l'ancien marché central de Bujumbura, commune Mukaza en Mairie de Bujumbura, six (6) personnes ont été tuées et une vingtaine de personnes ont été blessées dans une explosion de grenade lancée par des malfaiteurs non identifiés. Selon des sources sur place, quatre (4) personnes sont mortes sur-le-champ. Les blessés ont été conduits vers les hôpitaux de la Mairie de Bujumbura comme Kira Hospital, CMCK et Prince Régent Charles. Pierre Nkurikiye, porte-parole du Ministère ayant l'intérieur et la sécurité publique dans ses attributions a dressé un bilan de trente-huit (38) personnes blessées dont cinq (5) grièvement. Suite à ces attentats à la grenade, Pierre Nkurikiye s'est exprimé dans un point de presse où il a présenté six (6) des présumés auteurs de ces actes terroristes. Il a mentionné qu'elles sont perpétrées par le groupe rebelle RED-TABARA, entretenu et soutenu par le Rwanda.

6- Deux orpailleurs morts et 8 autres blessés dans des glissements de terrains en commune Bukinanyana dans la province de Cibitoke

Dans l'après-midi du 13 mai 2024, sur la colline Myave, zone Ndora, commune Bukinanyana de la province de Cibitoke, deux (2) orpailleurs sont morts et huit (8) autres blessés suite aux glissements de terrains causés par des eaux de ruissellement qui les ont ensevelis dans un trou d'une dizaine de mètres de profondeur. La police de protection civile a indiqué que ce sont des orpailleurs clandestins qui sont souvent victimes de ces éboulements de terrains.

7- Un corps sans vie d'un enfant albinos déterré en commune Giharo dans la province de Rutana

En date du 22 mai 2024 vers 23 heures, sur la sous-colline Gasenyi, colline et commune Giharo de la province de Rutana, un corps sans vie d'un enfant albinos de moins de deux (2) ans fils de Gérard Kabura, a été déterré par un groupe de membres du parti CNDD-FDD dont Innocent Congera, Directeur de l'ECOFO Nyagahara, André Ndayisenga, représentant du parti CNDD-FDD sur la colline Mura, zone Giharo, Bosco Busago, Jean Bosco Ndayisenga et Apollinaire Bucumi. Selon des sources sur place, ces personnes avaient eu un marché pour la vente de ce cadavre à 14.000.000 Fbu et elles avaient déjà reçu une avance de 12.000.000 Fbu de la part d'un commerçant de la commune Kinyinya dans la province de Ruyigi. Ces présumés auteurs ont été encerclés par des policiers en patrouille, les ont arrêtés et les ont conduits au commissariat de police de Giharo pour des enquêtes. A signaler que cet enfant avait été enterré vers 14 heures du même jour et a été déterré la nuit.

8- Une personne morte suite à la consommation de la boisson Sapor en commune et province Ruyigi

Dans la nuit du 30 mai 2024 vers 20 heures, au chef-lieu de la province Ruyigi, Pascal Bararwandika, planton à la province de Ruyigi est mort suite à la consommation excessive de la boisson très alcoolisée appelée Sapor. Il est mort d'une façon inopinée. Selon des sources sur place, le commissaire Gentil Nizigiyimana, le procureur Edouard Nigaba et le médecin provincial le prénommé Prosper, se sont

directement rendus sur les lieux pour faire le constat. Les mêmes sources indiquent qu'à côté du cadavre se trouvait un paquet de cigarettes et une bouteille contenant la boisson très alcoolisée dénommée Sapor.

II.2. Du contexte politique

1- Intimidation de la population de la commune Gisagara en province Cankuzo par des jeunes Imbonerakure

En date du 16 mai 2024, depuis 5 heures du matin jusque vers 20 heures, des jeunes Imbonerakure de la colline Bumba, zone Camazi, commune Gisagara de la province de Cankuzo ont fait des exercices militaires sur toutes les sous-collines en scandant des chansons d'intimidation à tous ceux qui ne sont pas membres du parti CNDD-FDD. Les membres des partis politiques CNL aile d'Agathon Rwasa et UPRONA ont été surtout visés. Selon des sources sur place, ils étaient commandés par Frédéric Nahimana, représentant du parti CNDD-FDD en commune Cankuzo. Les représentants zonaux et collinaires de cette zone frontalière de la Tanzanie ont été intimidés et menacés pour adhérer de force au parti au pouvoir.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours mois de mai 2024, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter à s'en tenir aux témoignages de la population. Mais comme ces personnes sont souvent arrêtées et détenues dans des endroits non officiellement reconnus par la loi, seuls quelques cas ont été portés à la connaissance des observateurs des droits humains.

Dans cette partie, le rapport met aussi en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues et les dossiers de flagrance qui ont été jugés par les TGI à travers le pays.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des jeunes Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs

Plusieurs cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont été rapportés au cours du mois de mai 2024. Ci-après les cas qui ont pu être identifiés par les observateurs des droits humains de l'APRODH à savoir :

1- Un journaliste arrêté en commune Mukaza, en Mairie de Bujumbura

En date du 2 mai 2024, au quartier Ruvumera, zone Buyenzi, commune Mukaza en Mairie Bujumbura, Ahmadi Radjabu, journaliste technicien, photographe expert d'images dans l'agence de communication Akeza Net a été arrêté par des policiers du poste de police communément appelé « Chez Ndadaye ». Selon ses collègues, Ahmadi exerçait son métier journalistique de collecte des informations pour son médium quand le marché de Ruvumera a pris feu. Comme ce n'était pas autorisé d'arriver sur terrain pour prendre des images, Ahmadi a décidé d'utiliser un drone afin de se procurer des images pour sa publication. Après son arrestation, il a été directement conduit au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura tout près de la cathédrale Régina Mundi. Il a été libéré, en date du 18 mai 2024.

2- Quarante-quatre (44) personnes arrêtées en commune Nyanza-Lac de la province de Makamba

En date du 16 mai 2024 vers 8 heures, sur la colline et zone Kabonga, commune Nyanza-Lac de la province de Makamba, quarante-quatre (44) jeunes dont 41 garçons et 3 filles ont été arrêtés par la police du commissariat de Nyanza – Lac en collaboration avec les jeunes Imbonerakure de la zone Kabonga. Selon des témoins sur place, ils ont été arrêtés en provenance de Kigoma à leur descente du bateau et ont été accusés d'être des rebelles. Les 41 garçons pratiquaient le métier de pêche à Kigoma. Suite à la mesure du gouvernement tanzanien de fermer temporairement le lac Tanganyika, ces jeunes burundais ont décidé de rentrer et passer les 3 mois de chômage dans leurs familles. Les 3 filles venaient du village

de Kigomba où elles venaient de passer quelques jours pour saluer leurs familles. Ils ont été conduits au cachot du commissariat de police de Nyanza-Lac.

3- Trois personnes fouillées et arrêtées en commune Nyanza-Lac dans la province de Makamba

En date du 18 mai 2024, au quartier Bukeye du chef-lieu de la commune Nyanza-Lac dans la province de Makamba, Firmin Nzeyimana, enseignant au Lycée communal Nyanza-Lac, Oscar Niyukuri, employé de la COOPEC Nyanza-Lac et Thierry Munezero ont été arrêtés par Liévin Macumi, responsable du SNR en province Makamba et le prénommé Melchior, commissaire provincial de police après des fouilles perquisitions à leurs domiciles où aucun objet compromettant n'a été saisi. Selon des sources sur place, ces victimes ont été menottées bras et jambes, puis conduites au cachot du SNR de Makamba avant d'être conduites au cachot du commissariat de police à Makamba. Précisons que Firmin fut responsable communal du parti MSD en commune Nyanza-Lac avant sa radiation sur la liste des partis politiques burundais par le ministère ayant l'intérieur dans ses attributions.

4- Un membre du parti CNDD-FDD arrêté en commune Giharo dans la province de Rutana

En date du 21 mai 2024, sur la colline et commune Giharo de la province de Rutana, Gervais Bigirimana, membre du parti politique CNDD-FDD a été arrêté par le responsable provincial du SNR à Rutana. Selon des sources sur place, il a été accusé de donner des informations à la radio Humura Burundi sur l'arrestation arbitraire de Mélchiade Kabura, membre du parti politique CNL de l'aile d'Agathon Rwaswa. Selon les mêmes sources, Gervais Bigirimana n'est pas en bons termes avec certains responsables zonaux du parti CNDD-FDD.

5- Un membre du parti politique CNL arrêté en commune et province Kayanza

En date du 23 mai 2024 vers 21 heures, au quartier Gitaramuka, commune et province Kayanza, Bonaventure Niyibitanga, enseignant au Lycée de Kayanza âgé de 38 ans et membre du parti politique CNL a été arrêté à son domicile par Isaac Ningabira, procureur de la République accompagné par Godefroid Niyonizigiye, administrateur de la commune Kayanza et le commissaire provincial de la police à Kayanza, Pascal Nshimirimana. Selon Bonaventure, les mobiles de son arrestation seraient liés à son appartenance politique. Selon les proches de la victime, après l'interrogatoire mené par le procureur de la République en date du 24 mai 2024, Bonaventure a été accusé de tentative de viol pour avoir échangé au téléphone avec une fille dénommée Divine Irankunda et d'avoir recruté des élèves en 2023 pour adhérer au parti CNL. Bonaventure a été relâché en date du 26 mai 2024.

6- Trois personnes arrêtées en commune Ndava dans la province de Mwaro

En date du 24 mai 2024 vers 10 heures, sur la sous-colline Muramba, colline Gatsinga, commune Ndava dans la province de Mwaro, Fiston Niyomwungere âgé de 15 ans, Franck Rukundorwimana âgé de 16 ans et Jean de Dieu Havyarimana âgé de 15 ans, tous originaires de la colline Murago de la même commune ont été arrêtés à bord d'une moto par des jeunes Imbonerakure de la colline Gatsinda. Selon des sources sur place, ils ont été conduits au cachot du commissariat communal de Ndava où ils ont passé toute la journée. Selon les victimes, ils ont été recrutés par Ezéchiel Ndacayisaba, originaire de la colline Gishikanwa, commune Bugenyuzi de la province de Karusi. Il voulait les transporter en province Makamba pour des travaux domestiques chez un prénommé Edmond qui devrait payer les frais de transport de ces 3 jeunes gens. Ces jeunes Imbonerakure et l'administrateur communal de Ndava, Aloys Ndenzako reprochaient à ces jeunes de participer aux bandes armées. Après avoir été informé que ces trois (3) enfants ont été arrêtés, Ezéchiel a directement pris fuite. Il a été arrêté au chef-lieu de la province de Mwaro dans la localité appelée « Ku Gicupa » par des policiers.

7- Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Kanyosha dans la province de Bujumbura Rurale

En date du 28 mai 2024 vers 6 heures du matin, sur la colline Gikangaga, zone Ruyaga, commune Kanyosha dans la province de Bujumbura rurale, Claudine Nshimirimana, membre du parti CNL de l'aile d'Agathon Rwasa et petite sœur d'Aimé Magera, Responsable du CNL dans les pays européens, a été arrêtée chez elle par des policiers accompagnés des jeunes Imbonerakure. Selon Oscar Nahimana, son époux, des policiers lourdement armés accompagnés par des jeunes Imbonerakure ont fait une fouille perquisition à son domicile et ont par après arrêté Claudine. Cette dernière a été accusée d'abriter un rebelle chez elle alors qu'aucun objet compromettant n'a été retrouvé dans sa maison. Claudine a été conduite au cachot du parquet de Kabezi. Dans la matinée du 29 mai 2024, son époux Oscar a également été arrêté. Il a reçu un coup de fil d'une personne inconnue l'invitant à venir récupérer sa convocation. Il a ensuite été arrêté par des policiers et incarcéré au cachot du poste de police de la zone Ruyaga, au chef-lieu de la commune Kanyosha. En date du 30 mai 2024, Oscar et son épouse ont été libérés.

8- Un directeur d'école arrêté en commune et province Bururi

En date du 30 mai, au Lycée de Bururi, Germain Ntakarutimana, directeur du Lycée communal Murehe, commune Bururi, a été arrêté en pleine réunion de travail par la police sur l'ordre du directeur provincial de l'enseignement à Bururi, Antoine Sabushimike. Selon des sources sur place, ce dernier dirigeait une réunion des responsables scolaires dans cette province quand un indicatif de la radio Humura a retenti dans le téléphone Android de Germain Ntakarutimana. Cet indicatif annonçait le début du journal livré par cette station. Il a passé une nuit au cachot du commissariat provincial de police à Bururi pour être relaxé en date du 31 mai 2024.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Un membre du parti politique CNL de l'aile d'Agathon Rwasa enlevé en commune Nyabitsinda dans la province de Ruyigi

En date du 20 mai 2024 vers 15 heures, Ezéchiel Ndayisenga, moniteur agricole, père de 2 enfants et membre du parti politique CNL aile d'Agathon Rwasa âgé de 45 ans a été enlevé et embarqué dans une camionnette double cabine de plaque C051 A IT qui a pris la direction Ruyigi-Gitega. Ezéchiel rentrait chez lui sur la colline Mureba avec ses 3 collègues, d'une réunion de service qui avait eu lieu au chef-lieu de la commune Nyabitsinda dans la province de Ruyigi. Ils étaient sur leurs vélos de marque Fuji. Arrivés dans la localité appelée « Mburamazi », ils ont vu une camionnette double cabine à vitres teintées qui y stationnait. Dans cette camionnette, il y avait six (6) policiers en uniformes de la police burundaise. Selon des sources sur place, ladite camionnette a directement poursuivi Ezéchiel et ses collègues, les a dépassés un peu. Selon les mêmes sources, une des personnes non identifiées qui se trouvaient dans la cabine de cette camionnette a indiqué aux policiers Ezéchiel qu'ils recherchaient. Directement, la camionnette s'est arrêtée et les policiers ont sauté sur Ezéchiel et l'ont embarqué dans le véhicule avec son vélo. Quelques temps après, les mêmes policiers sont revenus, dans le même véhicule et ont croisé les collègues d'Ezéchiel. Ils ont confisqué tous les appareils téléphoniques qu'ils avaient. Selon les mêmes sources, ces policiers ont voulu éviter toute alerte de secours de la part des collègues d'Ezéchiel. Son téléphone et ceux de ses collègues ont directement été éteints et personne ne sait son sort. Sa famille et ses amis pensent qu'il a été victime de ses convictions politiques puisqu'il n'avait aucun problème ni avec ses voisins ni avec ses collègues de service.

2- Un membre du parti politique CNL, aile d'Agathon Rwasa, enlevé en commune Nyabitsinda dans la province de Ruyigi

En date du 20 mai 2024 vers 21 heures, sur la colline et commune Nyabitsinda dans la province de Ruyigi, Rémegie Gahungu, représentant communal du parti CNL aile d'Agathon Rwasa à Nyabitsinda âgé de 34 ans a été enlevé par des policiers. Selon des sources sur place, Rémegie était à son domicile en

train de faire entrer des objets ménagers qui se trouvaient encore dehors. Des policiers et d'autres personnes en tenues civiles sont arrivés, l'ont menotté, l'ont frappé et ont fouillé sa maison mais aucun objet suspect n'a été saisi. Ils ont pris son téléphone et celui de sa femme avant de le conduire vers le Lycée communal Nyabitsinda, non loin de chez lui, où ils avaient caché leur véhicule Toyota double cabines immatriculé CO51AIT noir aux vitres teintées utilisé pour l'enlèvement d'Ezéchiel Ndayisenga vers 15 heures de ce même jour. Sa famille n'a jamais connu le lieu de destination de Rémegie.

3- Un membre du parti CNDD-FDD enlevé en commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura

En date du 21 mai 2024 vers 23 heures, au quartier Carama, zone Kinama, commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura, Diomède Bankuwiha, fournisseur de briques cuites pour la construction des maisons et membre du parti politique CNDD-FDD a été enlevé à son domicile par des gens en tenue policière de la BSPI. Selon les voisins de Diomède, ils ont vu un mouvement inhabituel des policiers portant des uniformes de la BSPI tout près de la maison de Diomède pendant la journée. Vers 23 heures, ils ont entendu des gens qui frappaient au portail de la clôture de la maison de Diomède. Un membre de la famille est allé ouvrir mais ces gens en tenue policière avaient déjà escaladé le mur de la clôture. Ces derniers sont entrés dans la maison, ont foncé dans la chambre de Diomède et ils l'ont fait sortir manu militari. Ils l'ont directement embarqué dans leur camionnette double cabine de couleur blanche, aux vitres teintées et le véhicule a pris une direction inconnue.

4- Un jeune Imbonerakure enlevé en commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura

En date du 21 mai 2024 vers 8 heures, à la station-service du quartier Carama, zone Kinama, commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura, Eric Dusengimana, chauffeur et membre de la milice Imbonerakure âgé de 27 ans a été arrêté par des personnes à bord d'une camionnette Toyota Hilux double cabine de couleur blanche aux vitres teintées et immatriculée D3986A. Selon des sources sur place, Eric était à la recherche du carburant à cette station. Il a été arrêté par 4 personnes, les unes en tenue policière et d'autres en tenue civile qui ont débarqué de cette camionnette. Ils l'ont arrêté et l'ont embarqué dans leur véhicule avant de courir en toute vitesse vers une destination inconnue. Sa famille n'a cessé de s'inquiéter pour sa sécurité.

II.3.3. Autres faits judiciaires

1- Procès de flagrance en commune et province Kayanza

En date du 13 mai 2024, le TGI de Kayanza a condamné dans une audience publique de flagrance, trois (3) hommes dont Victor Niyonkuru de la colline Ngoma, commune Kabarore âgé de 30 ans, Cyprien Niyongabo alias Kinyinyi de la colline Muyange âgé de 25 ans et Cyprien Bizimana alias Muhuza de la colline Magana âgé de 52 ans pour assassinat de Philippe Nsabimana qui a été exécuté sur la colline Ryamukona en commune Kabarore. Le procureur de la République en province Kayanza a accusé les présumés auteurs d'avoir tué Philippe et jeté son corps dans la rivière Kanyaru. Ces accusations ont été confirmées par des témoins oculaires qui étaient non loin du lieu du crime. Ces trois (3) hommes ont été condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité et au paiement d'un dédommagement moral de 5.000.000 Fbu chacun à la famille du défunt, ce qui totalise un montant de 15.000.000 Fbu.

Bref et sans être exhaustif, au moins 56 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 4 autres ont été enlevées et/ou portées disparues au cours du mois de mai 2024.

II.4. DU CONTEXTE SOCIAL

1- La carence du carburant au Burundi, un danger de l'économie du pays

Au cours du mois de mai 2024, la carence du carburant était toujours une réalité au Burundi à l'instar des mois précédents. Cette a aggravé le tissu économique du pays au moment où les prix de tous les produits

de première nécessité ont grimpé de façon exponentielle alors que le pouvoir d'achat de la population burundaise n'a fait que dégringoler. A ce stade, tous les signaux sont au rouge et si rien n'est fait par les autorités burundaises, la population va mourir de faim dans les jours à venir.

2- La hausse des prix des produits de la BRARUDI

La BRARUDI a dernièrement annoncé la hausse des prix de ses produits. Le monde des consommateurs de ces produits a pensé que, désormais, la carence de ces produits allait être résolue mais en vain. Cette carence est également un facteur de chute de l'économie nationale dans la mesure où il s'agit d'une entreprise dont les recettes fiscales alimentent le gros des caisses de l'Etat.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, des cas de personnes tuées n'ont cessé d'être enregistrés au cours du mois de mai 2024 avec une allure très inquiétante. Pire encore, des vies humaines ont disparu sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux jeunes Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, les cadavres des personnes tuées sont transportés pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes si jamais, elles peuvent avoir lieu.

Ci-après quelques cas d'illustration identifiés :

1- Un homme tué en commune et province Kirundo

En date du 2 mai 2024, sur la colline Rupfunda, commune et province Kirundo, le dénommé Nzungu, vendeur de la bière de bananes a été tué par deux femmes. Selon des sources sur place, les deux femmes lui ont d'abord coupé le sexe. Les conflits d'origine relationnelle seraient à la base de ce meurtre.

2- Une personne morte en commune Burambi dans la province de Rumonge

En date du 2 mai 2024, sur la colline Busage, commune Buramba dans la province de Rumonge, Emmanuel Ciza est mort à son arrivée à l'hôpital de Burambi dans la province de Rumonge. Selon des informations fournies par des membres de sa famille, Ciza est mort après une nuit de détention à la position de la police de Busaga, commune Burambi dans la province de Rumonge où il avait passé la nuit sous des coups de bâtons étant déshabillé. Ciza avait été arrêté en date du 1^{er} mai 2024 par ces policiers lorsqu'il se querellait avec une autre personne, dans un bistrot se trouvant sur la colline Busaga. Craignant sa mort sur cette position, ces policiers l'ont évacué à bord d'une moto de transport jusqu'à l'hôpital de Burambi où il a rendu l'âme. Selon des sources sur place, deux policiers de la position de Busaga ont été arrêtés en date du 4 mai 2024 pour des raisons d'enquête et placés en garde à vue, au cachot du commissariat provincial de Rumonge. Le corps sans vie de Ciza a été enterré en date du 5 mai 2024 vers 18 heures au cimetière de Burambi sur l'ordre de Marie Fabiola Ndayikeza, administrateur communal de Burambi, pour fausser les enquêtes.

3- Une personne tuée en commune Bugendana dans la province de Gitega

En date du 2 mai 2024 vers 6 heures du matin, sur la sous-colline Nyabitwe, zone et commune Bugendana dans la province de Gitega, Elvis Ndayisenga âgé de 31 ans, marié et père d'un enfant est mort suite aux coups et blessures lui infligés par Elvis Ntirandekura, Pierre Claver Bukuru, Zabulon Hatungimana, Donatien Ngendakumana, Louis Ndoricimpa, Bosco Hakizimana, Jean Ngendakumana et Jérémie Manirakiza, tous jeunes Imbonerakure. Selon des sources sur place, Elvis Ndayisenga avait passé la soirée de la veille de son assassinat au cabaret se trouvant sur la sous-colline Nyabitwe tout près de son domicile. Vers 20 heures, il s'est chamaillé avec un groupe de jeunes Imbonerakure qui font des rondes nocturnes dans des champs de riz parmi lesquels se trouve le sien. Il a demandé à ces jeunes Imbonerakure pourquoi ils passent la nuit au cabaret alors qu'ils devraient être en train de veiller aux champs de riz. C'est cette question qui a été la cause de la dispute. Il a directement quitté le cabaret pour se rendre dans les champs de riz. De retour, il a dit aux autres riziculteurs qui se trouvaient dans ce cabaret que, dans la vallée, il n'y avait personne pour veiller sur les champs de riz. Les mêmes sources indiquent que vers minuit, Elvis Ndayisenga est sorti de sa maison pour se soulager et ces jeunes Imbonerakure qui l'attendaient dehors, l'ont pris de force et l'ont trainé jusqu'à la vallée. Ils l'ont ligoté et l'ont tabassé jusqu'au point de mourir. Le lendemain matin, ces veilleurs Imbonerakure sont revenus au même cabaret avec la victime encore ligotée et elle a directement rendu l'âme. Le corps sans vie de la victime a été évacué à la morgue de la clinique Cunyu par un véhiculé qui avait été loué par l'administrateur de Bugendana. Dans l'après-midi, le corps sans vie de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital de Mutaho en attendant son enterrement. Selon l'OPJ Urbain Baranyizigiye, les interrogatoires avaient déjà démarré à l'endroit des présumés auteurs du crime.

4- Treize corps sans vie retrouvés en commune Bukinanyana dans la province de Cibitoke

Depuis le 4 mai jusqu'au 15 mai 2024, treize corps sans vie ont été retrouvés, dans la réserve naturelle de la Kibira sur la colline Kiruhura en commune Bukinanyana de la province Cibitoke. Ces corps ont été retrouvés par des gardes-forestiers et étaient en tenues militaires de la FARDC. Selon des personnes qui ont participé à l'enterrement de ces corps, 2 cadavres ont été retrouvés en date du 4 mai, 4 autres en date du 10 mai, 6 autres en date du 14 mai et 1 autre en date du 15 mai 2024, sur la colline Kiruhura. Selon les mêmes sources, ces victimes étaient toutes des hommes et présentaient des signes de blessures sur les têtes et au niveau des côtes montrant qu'elles ont été fusillées. Ces corps ont été enterrés sur les lieux des découvertes macabres par la population de cette localité accompagnée des jeunes Imbonerakure et sur l'ordre de Christian Nkurikiye, administrateur de la commune Bukinanyana.

5- Un nouveau-né tué en commune et province de Bururi

En date du 4 mai 2024, sur la colline Mudahandwa, commune et province de Bururi, Annick Bukeyenza âgée de 23 ans a tué et enterré son nouveau-né non loin de son domicile après l'accouchement. Selon un membre de sa famille, des chiens ont déterré et mangé le corps de la victime. Ces membres de la famille ont alors découvert les restes de ce corps. L'auteur présumé a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de la police à Bururi en date du 11 mai 2024 pour des raisons d'enquête.

6- Un corps sans vie retrouvé en commune Giharo dans la province de Rutana

En date du 4 mai 2024 vers 8 heures, au bord de la rivière Malagarazi, sur la colline Gatonga, zone Muzye, commune Giharo dans la province de Rutana, un corps sans vie d'une femme non identifiée en état de décomposition a été retrouvé par des passants. Selon des sources sur place, ce corps a été enterré le même jour sur le même lieu de la découverte macabre. Aucune enquête n'a été diligentée pour identifier les auteurs du crime.

7- Un corps sans vie retrouvé en commune Giharo dans la province de Rutana

En date du 6 mai 2024 vers 6 heures du matin, sur la colline Nkanka, zone Muzye, commune Giharo dans la province de Rutana, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par des passants. Selon des sources sur place, le corps présentait des blessures au niveau de la gorge montrant qu'il a été étranglé. Ce corps sans vie a été transporté par le véhicule de la commune Giharo à destination de la morgue de l'hôpital de Gihofi. Selon des sources sur place, un certain prénommé Amos responsable du SNR en commune Giharo fait souvent des patrouilles dans cette localité à la recherche des produits agricoles importés de la Tanzanie ou pour traquer les échangeurs de monnaie burundais ou tanzaniens. Les mêmes sources ont indiqué que ce responsable du SNR serait à l'origine de cet assassinat.

8- Un corps sans vie d'un jeune Imbonerakure retrouvé en commune Buganda dans la province de Cibitoke

Dans la matinée du 7 mai 2024, sur la colline Cunyu, commune Buganda dans la province de Cibitoke, un corps sans vie de Louis Nzosabimana originaire de la colline Ngoma, commune Murwi, membre de la milice Imbonerakure âgé de 30 ans a été retrouvé par des cultivateurs, enterré dans un champ de bananeraies. Selon ses proches, Louis avait été porté disparu depuis le 3 mai 2024. Le défunt a été inhumain le même jour par les membres de sa famille, les voisins et les membres de la branche de la Croix Rouge à Cibitoke. Les membres de sa famille ont demandé que la lumière soit faite sur cet assassinat et que les auteurs soient punis conformément à la loi.

9- Un corps sans vie retrouvé en commune Buganda dans la province de Cibitoke

En date du 7 mai 2024, sur la 5^{ème} transversale, colline Kaburantwa, commune Buganda dans la province de Cibitoke, un corps sans vie du dénommé Niyonzima conducteur de taxi-vélo âgé de 21 ans a été retrouvé par les cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs. Ces cultivateurs ont directement alerté l'administration et les forces de sécurité. Selon Fidèle Ntikarahera, chef de colline Kaburantwa, Niyonzima a été tué à l'aide d'un couteau par des personnes non identifiées. Une personne soupçonnée d'être à la base de ce crime a été arrêtée pour des raisons d'enquête.

10- Un corps sans vie d'une fillette retrouvé en commune Nyamurenza dans la province de Ngozi

En date du 7 mai 2024, sur la colline Gasegerwa, commune Nyamurenza dans la province de Ngozi, un corps sans vie d'Ange Noëlla Kaneza âgée de 12 ans, originaire de la colline Gicu de la même commune, élève en classe de 2^{ème} année à l'ECOFO Nyamurenza II et fille de Gabin Sabushimike et de Marie Ndereyimana a été retrouvé dans un état de décomposition non loin du domicile d'Alexis Ntunzwenayo, administrateur communal de Nyamurenza par un enfant qui allait puiser de l'eau. Le même administrateur communal a directement appelé l'OPJ et les agents de la Croix Rouge pour faire le constat et évacuer le corps sans vie de la victime. Les résultats d'enquête faite par l'OPJ et le médecin du gouvernement ont confirmé que la victime a été violée avant d'être tuée et abandonnée sur les lieux.

11- Un corps sans vie retrouvé en commune Giharo dans la province de Rutana

En date du 8 mai 2024, tout près de la frontière avec la Tanzanie, sur la colline Muzye, commune Giharo dans la province de Rutana, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé non loin de la rivière Muyovozi. Selon des sources sur place, le corps du défunt a été inhumé sur l'ordre de l'administration communale.

12- Un corps sans vie retrouvé en commune Giheta dans la province de Gitega

En date du 9 mai 2024, sur la colline Rutegama, commune Giheta de la province Gitega, Esther Irakoze âgée de 20 ans a été retrouvée sans vie dans une brousse se trouvant sur cette colline. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des blessures sur son organe génital. Ces sources ont conclu que la victime aurait été violée avant d'être tuée. Les mêmes sources ont affirmé qu'Esther était enceinte et aurait refusé d'avorter son enfant. Un certain Joseph Hatungimana qui était soupçonné de l'avoir engrossée avait toujours refusé de reconnaître cette paternité. Trois suspects dont Joseph Hatungimana, ont été appréhendés par la police pour des raisons d'enquête.

13- Un membre de la milice Imbonerakure tué en commune Mugina dans la province de Cibitoke

En date du 9 mai 2024, sur la sous-colline Kamenge, colline Rugajo, commune Mugina dans la province de Cibitoke, Jean Nsengiyumva, membre de la milice Imbonerakure âgé de 30 ans a été tué poignardé par trois autres jeunes Imbonerakure dont Evariste Nahimana alias Cobra âgé de 35 ans. Ce meurtre a eu lieu après le forfait commis la veille, quand Nsengiyumva avait confisqué l'argent volé près du chef-lieu de la commune Mugina. Après ce forfait, Evariste Nahimana a été arrêté par des policiers du poste de police de Mugina tandis que les deux autres jeunes Imbonerakure ont pris le large.

14- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province de Gitega

En date du 9 mai 2024, en commune et province de Gitega, un corps sans vie et en état de décomposition d'un nouveau-né a été retrouvé dans une brousse située sur la colline Mugutu de cette commune. La mère de l'enfant n'a pas été identifiée et le corps sans vie de la victime a été inhumé le même jour.

15- Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Kabarore dans la province de Kayanza

En date du 10 mai 2024, sur la colline Ryamukona, commune Kabarore dans la province de Kayanza, Philippe Nsabimana, membre du parti CNDD-FDD tenant un bar au centre Rurwiza de la même colline âgé de 22 ans a été tué par des jeunes Imbonerakure dont le dénommé Kaze et Victor Niyukuri, tous informateurs du président de la coopérative CDP qui extrait des mines en commune Kabarore. Selon Jean Berchmans Nsaguye, administrateur communal de Kabarore, Philippe avait franchi la vallée de Muremure frontalière de Huye au Rwanda et se rendait au marché d'Iviro au Rwanda pour s'approvisionner en boissons appelées « Mitsing » fabriquées au Rwanda qu'il vendait au centre Rurwiza surtout en cette période de pénurie des boissons de la BRARUDI. Attrapé à Kabarore, ces jeunes Imbonerakure l'ont volé une somme de 2.000.000 FBU et l'ont battu à mort avant de le transpercer à l'aide d'une arme branche appelée « Ikimito » au niveau de l'oreille gauche. Le corps sans vie a été jeté dans la rivière Kanyaru. Après avoir été alerté par un gardien de vaches qui avait assisté à cette scène, Léandre Nyabenda, chef de colline Ryamukona en collaboration avec la population, ont procédé à l'arrestation de Victor Niyukuri et Kaze. Quant au corps du défunt, il a été repêché de la rivière Kanyaru par des Rwandais et remis à l'administration collinaire de Ryamukona. Le corps sans vie de la victime a été conduit au CDS Ryamukona. Le lendemain, le procureur de la République à Kayanza s'est rendu au CDS Ryamukona et a obligé les membres de la famille du défunt à procéder à son inhumation mais ces membres de la famille ont refusé car ils réclamaient que la justice soit faite avant cet enterrement. Ils ont par la suite mis le cadavre de Philippe dans la camionnette du procureur et celui-ci a transporté ledit cadavre jusqu'à Kayanza pour être mis à la morgue de l'hôpital Kayanza. Victor Niyonkuru et Kaze ont été arrêtés et gardés au cachot communal de Kabarore avec deux jeunes Imbonerakure complices dans l'assassinat. Selon les mêmes sources, Victor Niyonkuru avait été libéré de la prison de Ngozi deux ans avant le forfait après avoir purgé le quart de sa peine après condamnation pour meurtre avec préméditation.

16- Un corps sans vie d'un membre du parti CNL retrouvé en commune Butaganzwa dans la province de Kayanza

Dans la matinée du 11 mai 2024, sur la colline Busokora en commune Butaganzwa dans la province Kayanza, un corps sans vie d'Epipode Yamuremye, membre du parti CNL tenant un bistrot sur la colline Busokoza âgé de 35 ans a été retrouvé près de son domicile. Selon le chef de colline Medick Nsengiyumva, Epipode avait passé l'avant-midi du 10 mai 2024, au chef-lieu de la commune pour se faire enregistrer avec sa fiancée, à l'état civil. Dans l'après-midi du même jour, Epipode a partagé un verre de bière avec ses amis. Selon les sources sur place, certains jeunes Imbonerakure dont Onias Ntunzwenayo et Léonard Ndayabona, les prénommés Claude, Ezéchiel et le surnommé Mamberesi sont venus se désaltérer à ce bistrot de Yamuremye. Après la fermeture du bistrot, ils ont même insisté d'accompagner Yamuremye à son domicile. Arrivés à la sous-colline Kirwati, ces jeunes Imbonerakure l'ont tué à coups de matraque et ont conduit le cadavre près de son domicile. Ces jeunes Imbonerakure ont été arrêtés par la police et conduits au cachot de la commune Butaganzwa. Le corps sans vie de Yamuremye a été enterré le lendemain matin par les membres de sa famille.

17- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Burambi dans la province de Rumonge

En date du 13 mai 2024, sur la colline Gitongwe, en commune Burambi dans la province de Rumonge, un corps sans vie de Léa Nizerimana a été retrouvé sur la sous-colline Busokoza de ladite colline. Il a été découvert non loin de son domicile et aucun présumé auteur n'a été identifié.

18- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province de Ngozi

En date du 13 mai 2024, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé près de la rivière Nkaka sur la colline Kinyami, zone, commune et province de Ngozi. Selon des sources sur place, ce corps avait des blessures au niveau de la tête. Ce corps sans vie a été conduit à la morgue de l'hôpital de Ngozi avant d'être enterré en date du 17 mai 2024 par Joseph Martin Bucumi, administrateur de la commune de Ngozi. La police a annoncé qu'elle avait démarré les enquêtes pour identifier l'auteur et les mobiles de ce meurtre.

19- Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province de Ngozi

En date du 14 mai 2024, un corps sans vie de Sarah Nkuzimana a été retrouvé, enfermé dans une maison du quartier Rubuye de la zone, commune et province de Ngozi. Des sources sur place ont indiqué que le corps de Sarah présentait des signes d'étranglement. Son corps a été conduit à la morgue de l'hôpital de Ngozi puis enterré en date du 17 mai 2024 par Joseph Martin Bukuru, administrateur de la commune de Ngozi. La police a indiqué avoir commencé les enquêtes pour identifier les auteurs de ce crime.

20- Un corps sans vie retrouvé en commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura

Dans la matinée du 16 mai 2024, sur l'avenue Gishurushuru, quartier Carama, commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura, le corps sans vie de Bruce Irakoze, laborantin à l'hôpital Prince Régent Charles et membre du comité exécutif de l'Association Nationale des Technologies Biomédicales du Burundi, originaire de la colline Nyarusange, commune Rango dans la province de Kayanza et résidant dans le quartier Carama, âgé de 33 ans a été retrouvé dans un ravin se trouvant sur l'avenue Gishurushuru. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait des blessures des coups de poignards. Le corps sans vie a été jeté dans un ravin et le véhicule de la victime de marque RAV4, plaque C3372A, était garé en face de ce corps. Brice a été attaqué lorsqu'il rentrait de l'hôpital pour rendre visite à son épouse qui venait de mettre au monde.

21- Une jeune fille tuée en commune Giheta dans la province de Gitega

En date du 16 mai 2024 vers 20 heures, sur la colline Rutegama, commune Giheta dans la province de Gitega, Estella Nimbona, orpheline âgée de 18 ans, a été tuée égorgée à l'aide d'un couteau par Joseph Nyabenda, élève au Lycée communal de Giheta en classe de 3^{ème} post fondamentale âgé de 20 ans. Selon des sources sur place, Estella avait passé la soirée dans un cabaret se trouvant sur la colline Rutegama avec Joseph Nyabenda et son ami. Prénommé Lévis. Selon les mêmes sources, Joseph l'avait engrossée et ce dernier lui avait demandé d'avorter sous peine d'être assassinée. Les mêmes sources ont indiqué que le corps sans vie a été jeté derrière le bistrot. Les présumés auteurs Joseph et Lévis ont été arrêtés en date du 17 mai 2024 et conduit au cachot de la commune Giheta pour des raisons d'enquête. Le même jour, ils ont été transférés à la prison de Gitega.

22- Un homme tué en commune Kibago dans la province de Makamba

Dans la nuit du 17 au 18 mai 2024 vers 2 heures du matin, sur la colline Murambi, commune Kibago dans la province de Makamba, Pacifique Irakoze a été tué à la machette par le dénommé Ndikumwenayo. Selon des sources sur place, Pacifique serait parmi un groupe de bandits qui volaient des vaches dans la localité. Il a succombé à ses blessures après son évacuation au CDS de Kibago. La victime était originaire de la colline Murenge en commune et province de Makamba.

23- Un corps sans vie retrouvé en commune et province de Gitega

Dans la nuit du 17 au 18 mai 2024, sur la sous-colline Nyarubanga-Zege de la colline Rukoba en commune et province de Gitega, Ezéchiel Bigirimana âgé de 36 ans est mort suite aux coups et blessures lui infligés par deux femmes. Selon des sources administratives sur cette colline, Ezéchiel était en conflit avec sa voisine Pascaline Nizigiyimana. Cette dame l'accusait d'avoir battu son enfant et avait juré de se venger. Pascaline a alors demandé à sa petite sœur de passer la nuit ensemble afin de l'aider à venger son enfant. Vers minuit, Pascaline et sa sœur se sont introduites en cachette dans la maison d'Ezéchiel et l'ont battu violemment avec des gourdins. En état d'agonie, les voisins l'ont transporté à l'hôpital mais il a rendu l'âme en cours de route. Pascaline et sa sœur ont été arrêtées par la police et conduites au cachot du commissariat de Gitega pour des raisons d'enquête.

24- Deux corps sans vie retrouvés en commune Mabanda dans la province de Makamba

En date du 20 mai 2024, sur la sous-colline Mudaturwa de la colline et commune Mabanda dans la province de Makamba, Audacienne Niyonkuru a été assassinée à la machette par Johnson Minani, son époux. Selon des sources sur place, le corps sans vie de Johnson a été retrouvé pendu à l'aide d'une corde sur un arbre, non loin de son domicile sur la colline Gikombe de la même commune. Les conflits familiaux seraient à l'origine de ce double meurtre. Le chef de 10 ménages de la sous-colline Mudaturwa a été arrêté et placé en garde à vue au cachot du commissariat de Mabanda pour des raisons d'enquête.

25- Un corps sans vie retrouvé en commune Mugina dans la province de Cibitoke

En date du 20 mai 2024, sur la sous-colline Mubere, colline Rugajo, commune Mugina dans la province de Cibitoke, un corps sans vie de Claude Mugisha, commerçant ambulant d'arachides âgé de 14 ans, a été retrouvé dans un caniveau. D'après une source sécuritaire, ce garçon a été tué dans la nuit du 19 au 20 mai 2024 par des malfaiteurs non identifiés qui lui ont par la suite volé tout l'argent qu'il avait dans sa poche.

26- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province de Kayanza

En date du 20 mai 2024 vers 8 heures, sur la colline Canzara, commune et province de Kayanza, un corps sans vie d'un nouveau-né et emballé dans un sac a été retrouvé dans la rivière Kayave. Les personnes qui venaient ramasser du sable pour la construction des maisons ont vu ce corps en train de flotter sur les eaux de cette rivière. Ces derniers ont alerté l'administration locale et communale. Godefroid Niyonizigiye,

Administrateur communal, est arrivé sur les lieux et a donné l'ordre à la population d'enterrer cet enfant sans faire des enquêtes pour identifier sa mère.

27- Un corps sans vie d'un membre du parti CNDD-FDD retrouvé en commune Songa dans la province de Bururi

En date du 21 mai 2024, sur la colline Ruvumvu de la zone Kiryama en commune Songa dans la province de Bururi, Jean Niyonkuru alias Kabudura, travaillant dans un bistrot au centre de Kiryama et membre du parti CNDD-FDD a été découvert sans vie dans une fosse de 3 mètres tout près du bistrot. Selon des sources sur place, il a quitté le bar vers minuit avec 3 bidons d'essence qu'il voulait cacher. Selon des sources qui ont vu le corps sans vie, ce dernier avait des blessures sur le visage. Certaines sources ont indiqué que Jean Niyonkuru est mort par accident au moment où il cachait son carburant tandis que d'autres sources ont indiqué qu'il a été tué car il avait des blessures sur la tête. Un suspect a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête.

28- Un corps sans vie retrouvé en commune Nyamurenza dans la province de Ngozi

En date du 22 mai 2024, entre les collines Bushonge et Rurama en commune Nyamurenza dans la province de Ngozi, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans cette localité. Selon des sources sur place, le corps sans vie avait des signes montrant que le défunt a été étranglé.

29- Un corps sans vie retrouvé en commune Mpanda dans la province de Bubanza

En date du 22 mai 2024, en zone Musenyi dans la commune Mpanda de la province de Bubanza, Emmanuel Hakizimana a été découvert sans vie dans une plantation de palmiers à l'huile située dans cette zone. Selon des sources sur place, Emmanuel travaillait comme sentinelle dans cette plantation. Il aurait été tué étranglé. Un suspect a été appréhendé par la police pour des raisons d'enquête.

30- Un corps sans vie d'un membre du parti CNDD-FDD retrouvé en commune et province de Ruyigi

En date du 24 mai 2024, sur la colline Buruhukiro, commune et province de Ruyigi, un corps sans vie du dénommé Ndayisaba, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la colline Munyinya, zone Bwagiriza, commune Butezi de la même province âgé de 30 ans a été retrouvé dans un buisson. Selon des sources sur place, le corps avait plusieurs blessures. Les mêmes sources ont indiqué que Ndayisaba était soupçonné d'être un voleur de chèvres dans la localité de Buruhukiro.

31- Une personne tuée en commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura

En date du 24 mai 2024 vers 23 heures, à la 15^{ème} avenue, non loin de l'Hôpital du Peuple situé au quartier Mirango de la zone Kamenge en commune Ntahangwa dans la Mairie de Bujumbura, Jonathan Ndiokubwayo alias Famba âgé de 24 ans a été tué par balle par un policier caporal-chef appelé Alexandre Rwaswa. Selon la famille de la victime, Jonathan rentrait des cérémonies de remise de dot de son ami. Arrivés à quelques mètres de cet hôpital, Jonathan et ses amis ont été encerclés par des gens qui voulaient voler leurs téléphones portables. Jonathan a été fusillé quand il se défendait pour ne pas être volé. Après le forfait, l'auteur a essayé de fuir mais il a fini par être arrêté et conduit au cachot du poste de police de la zone Kamenge par des policiers qui gardaient l'hôpital du peuple. Le Caporal-chef Alexandre était le garde-du-corps de l'honorable Félix Mpozeriniga du parti CNL aile de Nestor Girukwishaka. Précisons que Jonathan était descendu de la province de Muyinga où il vaquait à ses activités de conducteur des travaux.

32- Un jeune homme mort en commune Bugendana dans la province de Gitega

En date du 25 mai 2024 vers 10 heures, sur la colline Nkanda, en commune Bugendana dans la province de Gitega, un corps sans vie de Japhet Nizigiyimana âgé de 16 ans a été retrouvé suspendu sur les planches du plafond de sa chambre. Selon le chef de colline, Japhet avait été accusé d'avoir volé une somme de 62.000 FBU appartenant à sa grande-sœur Ghyslaine. L'accusé avait juré de n'avoir pas volé cet argent mais en vain. Ghyslaine, Japhet et leur oncle Bonaventure se sont rendus chez un féticheur et ce dernier leur a signifié que c'est Japhet qui a volé cet argent. Mais le jeune homme a continué à nier le vol de cette somme d'argent et a informé sa sœur qu'il allait commettre l'irréparable. Il a profité du départ

de sa sœur quand ses parents étaient dans les travaux champêtres et s'est suicidé à l'aide d'une corde. L'OPJ Eurade Irakoze est arrivé sur le lieu pour faire le constat et a arrêté Ghyslaine et son oncle Bonaventure et les a conduits au cachot du poste de police de Bugendana. Le chef de colline a demandé que le féticheur soit également arrêté. Le cadavre de la victime a par la suite été conduit à la morgue de CDS Nkanda.

33- Un corps sans vie retrouvé en commune Gitanga dans la province de Rutana

En date du 26 mai 2024, sur la colline Nyamabuye, zone Kinzanza, commune Gitanga dans la province de Rutana, un corps sans vie d'Éric Nduwimana âgé de 24 ans a été retrouvé sur cette colline. Selon des sources sur place, la découverte a eu lieu dans la brousse à quelques centaines de mètres de la RN 11. Le corps du défunt était pendu sur une petite branche d'arbre à l'aide d'une corde. La victime était native de la colline Kabizi de la commune Kayogoro de la province Makamba. Selon les mêmes sources, le corps avait des lésions au niveau de la tête et du coup. Des présumés auteurs ont été appréhendés dans le cadre d'une enquête policière.

34- Un corps sans vie d'un garçon retrouvé en commune et province de Ngozi

Dans la matinée du 26 mai 2024, sur la colline Kinyami en commune et province de Ngozi, Ismaël Nyabenda âgé de 13 ans a été retrouvé sans vie par des passants. Selon des sources sur place, le jeune garçon était introuvable depuis le 25 mai. Son corps était pendu à un arbre quand il a été découvert. D'après les mêmes sources, le corps du défunt présentait des blessures sur la tête et au niveau du coup. Les genoux touchaient le sol, ce qui fait écarter la piste de suicide. Les mêmes sources ont indiqué que ce meurtre serait lié à des conflits familiaux. Un présumé auteur a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête.

35- Deux corps sans vie retrouvés en commune Nyanza-Lac dans la province de Makamba

En date du 26 mai 2024, sur la colline Rimbo, zone Mukungu, en commune Nyanza-Lac de la province de Makamba, deux corps sans vie d'hommes non identifiés, ont été découverts dans la localité de Nyankende, sur les rives du lac Tanganyika. Selon des sources sur place, les disparus ont été enterrés à la hâte sous l'ordre de l'administration locale.

36- Un corps sans vie retrouvé en commune Mbuye dans la province de Muramvya

En date du 28 mai 2024 vers 7 heures, sur la colline Murama, en commune Mbuye de la province de Muramvya, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été retrouvé au bord de la rivière Mubarazi. Selon des sources sur place, ce corps avait des blessures au niveau du cou. Les personnes qui ont vu le corps sans vie en premier lieu ont alerté Longin Karikurubu, chef de la colline Murama, qui à son tour, a informé Evelyne Ndayisasirire, administrateur de la commune Mbuye. Elle a directement donné l'ordre à la population d'enterrer la victime sans faire des enquêtes pour identifier l'auteur de ce crime.

37- Un enfant retrouvé sans vie en commune Bukemba dans la province de Rutana

En date du 29 mai 2024 vers 9 heures, sur la colline Murama-Rugwe, zone Gihofi, en commune Bukemba de la province de Rutana, Nadège Irangabiye âgée de 3 ans a été découverte sans vie dans un buisson, tout près des habitations de la prénommée Anatolie et le dénommé Gasongo. Selon des sources sur place, la victime avait été coupée la langue, les oreilles ainsi que les doigts. D'après une source sur place, la victime avait disparu depuis le 23 mai et ses parents l'avait cherchée partout mais sans succès. Selon les mêmes sources, Gasongo et Anatolie, voisins des parents de l'enfant, ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du commissariat de police de Bukemba pour des raisons d'enquête.

Bref et sans être exhaustif, au moins soixante (60) personnes ont été tuées et 38 autres ont été blessées au cours du mois de mai 2024, ce qui est illustré par le tableau suivant.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Provinces	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
Bujumbura Mairie	0	0	1	0	0	0	0	0	10	25	11	25
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bururi	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Cankuzo	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Cibitoke	0	0	0	0	2	0	0	0	15	0	17	0
Gitega	0	0	0	0	4	1	0	0	2	0	6	1
Karuzi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Kayanza	0	0	0	0	2	1	0	0	1	0	3	1
Kirundo	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Makamba	0	0	0	0	3	1	0	0	2	0	5	1
Muramvya	0	0	0	1	0	2	0	0	1	0	1	3
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5	0
Rumonge	0	0	1	0	0	2	0	0	1	0	2	2
Rutana	0	0	0	1	0	0	0	0	5	0	5	1
Ruyigi	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Totaux	0	1	2	2	13	10	0	0	45	25	60	38

IV. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, la loi portant prévention et répression des VSBG a été promulguée depuis 2016. Dès lors, des campagnes de sensibilisation en vue de la prévention et de la répression de ce fléau ont été menées à travers tout le pays. Cependant, les cas de victimes de VSBG ne cessent d'être enregistrés malgré l'existence de cette loi et des institutions en charge de la prévention et de la répression des VSBG. Cela étant dit, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives et policières qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est prohibée par la même loi. Outre le règlement à l'amiable, nombreuses sont les autorités corrompues qui aident souvent les auteurs à prendre le large en toute quiétude, ce qui réduit sensiblement le nombre de dossiers à charge des présumés auteurs soumis aux instances judiciaires.

Ainsi, au cours du mois concerné par le présent rapport, 9 cas de victimes de VSBG ont été identifiés par les observateurs des droits humains de l'APRODH. Il s'agit de :

1- Une fille violée en commune et province de Kirundo

En date du 1^{er} mai 2024, au quartier Rupfunda, en commune et province de Kirundo, C.D., élève au Lycée Kanyinya a été violée par le prénommé Channel, chauffeur de transport en commun sur l'axe Kirundo-Ngozi. Selon des sources sur place, C.D. a été retrouvée dans la chambre du chauffeur où elle avait été invitée après les cérémonies de célébration de la fête du travail et des travailleurs. La victime a été

retrouvée dans un état d'inconscience car elle avait été droguée avec la boisson Kick mélangée avec du chanvre. Vers 13 heures, la population environnante a été saisie du cas et a alerté le chef de quartier. Ce dernier a informé le gouverneur, l'administrateur communal, le commissaire provincial de la police et le responsable provincial du SNR. Ces autorités sont rendues sur les lieux et ont vu, par les vitres de la fenêtre, la fille toute nue et étendue sur le lit en état d'inconscience. Ces autorités ont décidé de défoncer la porte de la maison pour sauver la fille. Cette dernière a été conduite à l'hôpital pour des soins médicaux. La victime ne savait plus l'école où elle étudiait. C'est pourquoi le DPE a dû mettre sa photo dans le groupe des directeurs et le directeur du Lycée Kanyinya l'a reconnue.

2- Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 6 Mai 2024, sur la colline Gatete, commune et province Rumonge, C.N. âgée de 10 ans, élève à l'ECOFO Gatete a été violée par le dénommé Nyishu, âgé de 15 ans. Selon un membre de la famille de la victime, cette dernière a été conduite au centre Humura de Rumonge pour bénéficier de la prise en charge holistique. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Rumonge pour des raisons d'enquête. Il a, par après, été relaxé.

3- Une fille violée en commune et province de Rumonge

En date du 6 mai 2024 vers 9 heures, sur la colline Minago en commune et province de Rumonge, N.H. âgée de 3 ans, a été violée par Jean de Dieu Ndayishimiye, voisin de la famille de la victime âgé de 15 ans. La victime a été trouvée devant la maison familiale et le présumé auteur l'a conduite dans la brousse où il l'a violée. Selon des sources de sa famille, la victime a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge pour des soins de santé. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de la police de Rumonge.

4- Une fille violée en commune Mabanda dans la province de Makamba

En date du 7 mai 2024, sur la colline Mutwazi en commune Mabanda dans la province de Makamba, C.N., orpheline élève à l'ECOFO Nyanza-Lac âgée de 14 ans a été violée par le prénommé Samuel, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD. Selon sa grande-sœur C.N, le présumé auteur l'a enlevée lorsqu'elle rentrait de l'école et l'a conduite chez lui où elle passée 4 jours. C.N vivait chez M. sa marraine et sous l'autorisation de sa grande-sœur. M. qui avait joué la liaison a été arrêtée en premier lieu par la police du commissariat de Nyanza-Lac pour avoir demandé où se trouve Samuel. M. a été libérée après deux jours de détention suite à l'intervention des jeunes Imbonerakure et du SNR de Nyanza-Lac.

5- Une fille violée en commune et province de Muramvya

En date du 7 mai 2024, sur la colline Burambana, en commune et province de Muramvya, F.I. âgée de 17 ans a été violée par Dieudonné Nimubona, cultivateur marié et membre du parti CNDD-FDD âgé de 33 ans, pendant toute une nuit. Selon des sources sur place, Dieudonné a d'abord chassé sa femme Clotilde Ndereyimana depuis le 30 avril 2024 et a commencé à courtiser cette jeune fille, élève en classe de 7^{ème} année à l'ECOFO Mubarazi. Alors que F.I. rentrait de l'école vers 17 heures, elle a été appelée par Dieudonné et il l'a logée chez lui. Les parents de la jeune fille l'ont cherchée partout mais en vain. Le lendemain matin, ils ont appris de la part des camarades d'école qu'ils l'ont vue la veille avec Dieudonné et ils l'ont trouvée chez ce dernier. Dieudonné a été directement arrêté par le conseil des notables collinaires et conduit au parquet de Muramvya avant et a été détenu à la prison de Muramvya. Quant à la victime, elle a été transportée à l'hôpital de Muramvya pour bénéficier des soins de santé.

6- Une fille violée en commune Rutegama dans la province de Muramvya

En date du 12 mai 2024 vers 13 heures, sur la colline Nkonyovu, en commune Rutegama dans la province de Muramvya, N.I., élève en classe de 1^{ère} année à l'ECOFO Nkonyovu âgée de 7 ans a été violée par Ernest Ndikuriyo, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD responsable collinaire adjoint de ce parti âgé de 51 ans. Selon les parents de N.I., cette dernière était avec son petit frère D.A âgé de 5 ans au moment où ils se rendaient à un ruisseau proche pour puiser de l'eau. Ernest a appelé N.I et l'a conduit dans un buisson où il l'a violée en présence de D.A. Les mêmes sources ont indiqué qu'après l'acte, la victime et son petit frère sont retournés à la maison en pleurant sans apporter l'eau. N.I a été directement conduite à l'hôpital de Kiganda et les tests médicaux ont confirmé le viol. Le présumé auteur a été arrêté, en date du 13 mai 2024 par l'OPJ Juvent Nimubona, mais il a été relaxé le même jour.

7- Une fille violée en commune Bugendana dans la province de Gitega

En date du 13 mai 2024 vers 18 heures, à la place du marché se trouvant sur la colline Bitare en commune Bugendana dans la province de Gitega, D.B. âgée de 18 ans a été violée par Fulgence Nimbona âgé de 24 ans, marié et père de 2 enfants. Selon l'OPJ Urbain Baranyizigiye, D.B. s'était rendue au moulin où travaillait Fulgence. Voyant que la fille restait seule, il l'a proposé une somme de 5.000 FBU afin d'accepter de coucher avec lui. Il a même menacé de la tuer au cas où elle refuserait de coucher avec lui. Le présumé auteur a activé deux moulins et une décortiqueuse pour provoquer beaucoup de bruits. Il a alors pris la victime de force et elle a crié au secours mais en vain. Arrivée à la maison vers 20 heures, elle a raconté à ses parents ce qui venait de lui arriver. Le lendemain, ses parents sont allés porter plainte et Fulgence a été arrêté et a été détenu au cachot du poste de police de Bugendana.

8- Une fille violée en commune et province de Ruyigi

En date du 20 mai 2024, au quartier Sanzu en commune et province de Ruyigi, J.I. âgée de 10 ans a été violée par Célestin Nsengiyumva, gardien des vaches d'Omer Havyarimana âgé de 16 ans dans la maison de ce même employeur. Selon des sources sur place, J.I. a été confiée à Omer pour la poursuite de ses études. La victime a été conduite à l'hôpital rurale de Ruyigi pour bénéficier des soins médicaux. Quant au présumé auteur, il a été arrêté par la police et conduit au cachot de la police de Rutimbura en commune et province Ruyigi pour des raisons d'enquête judiciaire.

9- Une fille violée en commune Muruta dans la province de Kayanza

En date du 29 mai 2024 vers 17 heures, sur la colline Nkongé en commune Muruta de la province de Kayanza, K.I., élève en classe de 6^{ème} année âgée de 12 ans a été violée par Jean Pierre Manirakiza âgé de 28 ans dans les marais de Nkongé. Selon la victime, elle rentrait de l'école et, en cours de route, elle a rencontré Jean Pierre qui l'a prise par force et l'a trainée dans un buisson se trouvant près de la route où il l'a violée. Arrivée à la maison, elle a raconté à sa mère ce qui venait de lui arriver. La victime a été conduite au CDS Remera en commune Muruta pour bénéficier des soins médicaux. Le présumé auteur a été arrêté le même jour et conduit au cachot du poste de police de Muruta avant d'être transféré au cachot du commissariat provincial de police le lendemain.

V. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS CRUELS INHUMAINS ET DEGRADANTS

1- Un ancien membre du parti MSD torturé en commune Gihanga dans la province de Bubanza

En date du 14 mai 2024 vers 14 heures, au camp DCA de Bujumbura Mairie, Dieudonné Gahungu, ancien membre du parti MSD, a été tabassé par des agents chargés du renseignement militaire (G2). Selon des sources sur place, Dieudonné a été interrogé sur les jets de grenades dans la Mairie de Bujumbura. Selon

les mêmes sources, ils voulaient qu'il leur donne des informations concernant ceux qui lancent ces grenades. En date du 18 mai 2024, Dieudonné a été libéré dans un état critique et pouvait à peine marcher. Les mêmes sources ont précisé que Dieudonné a été arrêté, en date du 14 mai 2024, au centre Gihanga en commune Gihanga dans la province de Bubanza, par trois agents du service chargé du renseignement militaire.

2- Un membre du parti CNL torturé en commune Gisagara dans la province de Cankuzo

En date du 18 mai 2024 vers 22 heures, à son domicile, sur la sous-colline Rusigabangazi, colline Bumba, zone Camazi, commune Gisagara de la province de Cankuzo, Nestor Ndarusihire, membre du parti politique CNL a été attaqué par trois jeunes Imbonerakure à savoir Innocent Ciza, Gervais Miburo et Séverin Hakizimana. Ces derniers l'accusaient d'avoir vendu l'arachide à un prix élevé. Selon des sources sur place, ces jeunes Imbonerakure lui ont demandé le prix de vente d'1 kg d'arachide et il a répondu que c'est 5.000 FBU le Kg. Nestor a été tabassé à l'aide d'une machette et il avait des blessures sur tout le corps. Les voisins sont intervenus et l'ont conduit au CDS Rusigabangazi pour des soins médicaux. Ces jeunes Imbonerakure n'ont malheureusement été inquiétés par qui que ce soit.

3- Un membre du parti CNL torturé en commune Giharo dans la province de Rutana

En date du 20 mai 2024 vers 17 heures, sur la colline et commune Giharo de la province de Rutana, Mélchiade Kabura représentant zonal des jeunes du parti CNL sur la colline Giharo âgé de 34 ans a été arrêté par le prénommé Amos, responsable du SNR en province Rutana. Mélchiade a été accusé de calomnie envers le dénommé Nduwayo, membre du parti CNDD-FDD quand il lui a dit qu'il est interdit de porter les habits de n'importe quel parti politique au-delà de 20 heures. Il a été conduit au cachot de la police de Giharo pour des raisons d'enquête. Selon des sources sur place, il a été détourné vers le bureau du SNR où il a été tabassé. Après être battu, il a été conduit à la police pour détention. Selon les mêmes sources, Mélchiade a été sorti de ce cachot en date du 21 mai 2024 sur l'ordre d'Amos, pour être interrogé de nouveau et il a encore été battu par le même responsable du SNR avant d'être ramené dans le cachot du commissariat communal pour la détention.

4- Deux personnes torturées en commune et province de Muramvya

En date du 21 mai 2024 vers 16 heures, sur la colline, commune et province de Muramvya, Viateur Nkezabahizi et Alexandre Niyokindi, tous travailleurs gardiens à l'hôpital de Muramvya ont été tabassés par un groupe de huit (8) policiers en tenue civile qui conduisaient les chiens policiers du chef de l'Etat en provenance de Gitega. Selon des sources hospitalières, ces policiers ont garé et sont sortis des véhicules Hilux double cabines et un mini bus de type Hiace devant l'hôpital de Muramvya. Ils sont allés se soulager à l'entrée du home des médecins devant l'hôpital. Cela a été critiqué par les deux gardiens et ont tenté de les empêcher en leur montrant où se trouvent les toilettes mais en vain. Les policiers ont commencé à les frapper et ont sorti leurs pistolets en les intimidant de les tirer dessus. Un des policiers les a battus à l'aide d'une crosse de son fusil Kalachnikov. Le directeur administratif de cet hôpital, Pie Bitababaje, a essayé d'alerter les autorités policières et administratives locales mais en vain. Selon les mêmes sources, les deux victimes sont en train d'être soignées à cet hôpital.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

VI.1. Tableau de la situation carcérale au 31 mai 2024

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Dossiers saisis	Dossiers avec collage photo	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F					G	F	
Bubanza	200	282	72	5	185	19								140		2	141,00%
Bururi	250	529	325	41	147	15							9	196	2	2	211,60%
Gitega	400	1697	663	84	859	91								57	8	10	424,25%
Mpimba	800	4986	3416	275	1247	48								203	18	20	623,25%
Muramvya	100	933	333	18	541	41								635	5	6	933,00%
Muyinga	300	612	96	11	460	45							24	208	6	1	204,00%
Ngozi (F)	250	205		65		118		7		15			24	122	10	7	82,00%
Ngozi (H)	400	1811	598		1213								14	142			452,75%
Rumonge	800	1193	474	26	646	47							21	450	3	1	149,13%
Rutana	350	432	340	6	86								138	25			123,43%
Ruyigi	300	853	289	31	490	43							89	313	10	3	284,33%
CMCL Ruyigi	72	80					29		51					29			111,11%
CMCL Rumonge	72	76					33		43					35			105,56%
TOTAUX	4 294	13 689	6607	562	5875	467	62	7	94	15	-		319	2 555	62	52	318,79%
			6607+562=7169		5875+467=6342		62+7=69		94+15=109						62+52=114		

La population pénitentiaire est de 13 689 détenus + 114 nourrissons = 13 803

Le total des prévenus est de 7 169 adultes + 69 mineurs = 7 238

Le total des condamnés est de 6 342 adultes + 109 mineurs = 6 451

VI.2. La campagne de mise en liberté des prisonniers concernés par la grâce présidentielle

En date du 19 février 2024, à la prison de Rutana, le Président de la République du Burundi, Evariste Ndayishimiye a procédé au lancement de la campagne de mise en liberté des prisonniers. Selon des sources sur place, 558 détenus dont 194 prévenus pour des infractions mineures et 364 condamnés ayant déjà purgé le quart de leurs peines ont été libérés. Malgré le début de cette activité d'une grande importance pour tout le pays en général et pour les bénéficiaires en particulier, les statistiques permettent de constater que l'impact n'est pas palpable suite aux différentes arrestations arbitraires suivies des détentions illégales qui sont toujours monnaie courante dans le pays, ce qui ne fait qu'accroître les effectifs de la population pénitentiaire à travers tout le pays. D'après les témoignages de la population, ces arrestations arbitraires sont souvent commises par les agents du SNR et les jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD qui font la pluie et le beau temps sans être inquiétés. Les statistiques présentées dans le tableau ci-dessous en disent long :

Mois	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Total des prévenus	Total des condamnés
Janvier 2024	4 294	14 025	7 114	6 784
Février 2024	4 294	13 634	7 118	6 393
Mars 2024	4 294	13 518	6 997	6 408
Avril 2024	4 294	13 482	7 039	6 337
Mai 2024	4 294	13 803	7 238	6451

VI.3. Analyse critique de la situation carcérale

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de mai 2024 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montrent qu'au cours de ce mois, même si la mesure de grâce présidentielle a commencé à être mise en application, la plupart des prisons souffrent d'une surpopulation alarmante.

Alors que la capacité d'accueil est restée de 4.294 personnes, 7 maisons carcérales sur un total de 11 prisons que compte le pays se démarquent par une surpopulation très inquiétante caractérisée par des taux d'occupation très alarmants. Dans l'ordre décroissant, il s'agit des prisons de : Muramvya (933,00%), Mpimba (623,25%), Ngozi Hommes (452,75%), Gitega (424,25%), Ruyigi (284,33%), Bururi (211,60%) et Muyinga (204,00%). Seule la maison de détention de Ngozi Femmes a un taux d'occupation qui est en dessous de 100%. Elle a un taux d'occupation de 82,00 %. Même la prison de Rutana qui avait un taux d'occupation de 44,29% le mois dernier suite à la mise en application de la grâce présidentielle a aujourd'hui un taux d'occupation de 123,43%. De plus, les CMCL qui avaient ces derniers mois des taux d'occupation inférieurs à 100% ont aujourd'hui dépassé ce taux. Il va sans dire donc que la surpopulation dans les différentes prisons et la promiscuité qui en découle restent une triste réalité au Burundi.

VII. CONCLUSION

Au terme de ce rapport, l'APRODH note avec beaucoup d'inquiétude et d'indignation que les violations des droits de l'homme continuent à être commis au Burundi mais le gouvernement ne prend pas des mesures appropriées pour y remédier. Certains efforts de procès de flagrance à l'endroit des présumés auteurs des meurtres s'observent dans certains TGI du pays mais un pari reste à gagner pour mettre les auteurs des violations des droits humains hors d'état de nuire. C'est ce qui est à la base de la recrudescence de ce phénomène puisque les auteurs sont rarement inquiétés. Ainsi, le rapport met en évidence une typologie variée des violations des droits humains à savoir : des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, des cas d'exécution sommaire, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier. Ainsi, au moins 60 personnes ont été tuées, 56 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 4

personnes ont été enlevées et/ou portées disparues, 9 personnes ont été victimes des VSBG et 5 personnes victimes des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants.

En ce qui concerne la situation carcérale, la mise en application de la grâce présidentielle qui a commencé au cours du mois de février 2024 reste salutaire. Tout de même, il y a lieu de signaler que les autres prisons trainent les pieds dans la mise en application de cette mesure, ce qui contribuerait dans le désengorgement des prisons.

Il est donc évident que l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi reste un pari à gagner pour le gouvernement du Burundi. C'est pourquoi, à l'état actuel des choses, l'APRODH ne cessera de lancer des cris d'alarme. Face à cette situation, l'APRODH formule les recommandations suivantes :

- ***Au Gouvernement du Burundi***

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter les violations flagrantes des droits humains et sécuriser sa population ;
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice sans distinction aucune et punis conformément à la loi au cours des procès de flagrance ;
- ✓ Mettre un terme aux arrestations et détentions arbitraires en vue de désengorger les établissements pénitentiaires ;
- ✓ Mettre en application la mesure de grâce présidentielle à travers toutes les prisons du Burundi afin de diminuer les taux d'occupation des différentes prisons ;
- ✓ Poursuivre les efforts de désengorgement des milieux carcéraux pour tenter de résoudre le problème de la surpopulation carcérale qui mine ces milieux et qui constitue une violation grave des droits fondamentaux des prisonniers ;
- ✓ Prendre des stratégies pour rendre disponibles les produits de première nécessité afin de contrecarrer la pauvreté qui risque de mettre à genoux la population et d'anéantir toutes les initiatives en matière de développement du pays ;

- ***Aux PTF***

- ✓ Soutenir les initiatives du Gouvernement du Burundi en matière de développement du pays en général et celles liées au maintien de la paix et de la sécurité ainsi qu'à la protection des droits de la personne humaine en particulier ;

- ***A la population***

- ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et ne pas céder aux manipulations politiciennes ;
- ✓ Suivre de près toutes les violations des droits humains afin de les dénoncer auprès des autorités et des défenseurs des droits humains.